



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 26	DCM 2022-69 Date de la convocation : mardi 11 octobre 2022
--	--

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept Octobre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. J.F. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, RUST Albert, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie, HARDEMAN Ghislaine **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, BLOND Laurent, TESSIER Sandra, MALDONADO Nicolas, MASSONNET Christian, SCHMITT Jérôme, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, ARTERO Sandrine, BOUCHAMI Muriel, CLAVERIE Marina **Conseillers- ères**,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par HARDEMAN Guislaine
ANGLES Thierry par CLAVERIE Marina
CHOMEL Chantal par EVOUNA Graziella

Absents excusés : DENJEAN Lucie, VALETTE Martine, RAPINI Denise

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, suite au décès de Michel POCALUJKO, doit informer le conseil municipal :

Monsieur le Préfet en a été informé en application de l'article C2121-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées par l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »

Ainsi, **Madame Marylène COEURVEILLE**, est appelée à remplacer Monsieur POCALUJKO au sein du conseil municipal.

Le tableau du conseil sera mis à jour et envoyé à monsieur le Préfet.

Le conseil municipal est donc appelé à prendre acte de l'installation de Mme COEURVEILLE

Transmis le : 20/10/22
Publié le

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Jean-François AUDRIN

